

4^{ème} session de la réunion des parties au Protocole sur l'eau et la santé
*Session de haut niveau - Eléments de langage pour Jean Launay, député, président du CNE, du PFE
et de l'Euro-RIOB*

Mesdames et Messieurs les représentants de gouvernements, Mesdames et Messieurs, Merci de votre invitation. Je suis toujours ravi de parler d'eau mais à mes yeux il n'est pas possible d'oublier l'assainissement. Il n'est pas anodin d'être ici à Genève à la veille de la journée mondiale des toilettes le 19 novembre prochain pour parler des enjeux de l'accès équitable du petit cycle de l'eau mais également du grand cycle de l'eau qui inclue les états des milieux aquatiques, des eaux douces ou salées, souvent révélateurs de la qualité de l'eau. Je le dis en qualité de député du Lot – Sud-Ouest de la France.

Promouvoir et mettre en place les conditions d'un accès équitable à l'eau et à l'assainissement constituent un des principaux objectifs du Protocole. Il s'agit là d'un domaine pour lequel la France est chef de file et a renouvelé son engagement depuis la 1^{ère} réunion des Parties du Protocole, ici même à Genève en 2007, puis en 2010 à Bucarest et en 2013 à Oslo. Equitable au plan international, mais aussi équitable au plan national. Je souligne la question des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement des petites collectivités en zones rurales ou de montagne, et la question du renouvellement des réseaux.

J'ai choisi de vous parler des actions engagées équitable aussi avec nos régions françaises en dehors de notre continent, les « Outre-mer ». Il s'agit par exemple de répondre aux aléas liés à la vétusté des installations dans les territoires insulaires de Guadeloupe et de Martinique, dans les Caraïbes. Le gouvernement a publié en 2016 un plan d'actions interministériel qui vise à accompagner sur une durée de dix ans les collectivités dans l'amélioration du service rendu aux usagers en matière d'eau potable et d'assainissement : c'est un gage de qualité de vie et d'attractivité des territoires.

Ce plan vise à mobiliser les capacités financières et d'expertise de l'État et de ses opérateurs tels que l'Agence Française de Développement, aux côtés des acteurs locaux. Il s'inscrit dans une logique de contractualisation avec les responsables de services d'eau et d'assainissement, pour renforcer leurs capacités d'investissement et de gestion. Ils devront définir : 1 - des objectifs d'amélioration – 2 - les opérations prioritaires d'investissement - 3 - des indicateurs d'évaluation. Les autorités entendent ainsi accompagner les collectivités pour un accès durable à une eau de qualité, répondant aux normes sanitaires et environnementales, et à un coût raisonnable.

Ces actions sont des exemples, parmi d'autres, des projets qui font l'objet, en France, du suivi et de discussions au sein du Comité national de l'eau que je préside depuis 2012. C'est pourquoi, il m'importe de vous présenter ce qui le caractérise.

Le Comité national de l'eau est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'environnement qui a été rénové par la loi sur l'eau en 2006. Il a pour mission de donner son avis sur les nombreux grands projets liés à l'eau. Il traite aussi, avec des comités spécifiques, de la réglementation et du prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Il est composé de représentants des ministères de l'environnement, l'intérieur, les finances, la santé et l'agriculture, de membres du Parlement et du Conseil économique, social et environnemental, des présidents des comités de bassin, de représentants des collectivités territoriales et des usagers dans toute leur diversité (industriel, agriculteur, consommateur, association de protection de l'environnement), soit un total de plus de 150 membres qui constituent en France « le Parlement de l'eau ».

Parmi eux, les Agences de l'eau et les collectivités locales participent au financement de projets, grâce à la coopération décentralisée mise en place par la loi Oudin-Santini adoptée en 2005 et dont j'ai été rapporteur (il y a 10 ans) qui les autorise à consacrer à la solidarité internationale, jusqu'à 1% des ressources affectées à leurs budgets "eau et assainissement" (27,1 millions € en 2015).

Le comité national de l'eau constitue donc un exemple de partenariat intersectoriel qui traite des sujets de l'accès à l'eau et à l'assainissement. C'est dans ce contexte qu'il participera au suivi des actions en ce domaine pour la réalisation du Programme 2030.

En France, l'accès à l'eau et à l'assainissement repose sur des aides sociales et des politiques du gouvernement ou de ses opérateurs, des collectivités locales ou des entreprises de l'eau, et bien entendu des initiatives citoyennes et associatives.

Par exemple il y a consensus en France pour considérer que le cout de l'eau est excessif lorsque la facture d'eau dépasse 3% du revenu des ménages.

La loi Brottes publiée en 2013 a permis qu'une expérimentation soit mise en œuvre pour une tarification sociale de l'eau, c'est-à-dire une tarification progressive selon les revenus ou le nombre de personnes composant le foyer familial. Cela concerne jusqu'en 2018 une cinquantaine de porteurs de projets et notamment plusieurs grandes métropoles telles que Paris, Bordeaux, Strasbourg et Grenoble. Cette expérimentation est menée sous le pilotage du ministère de l'environnement qui rend compte au Comité national de l'eau.

Je dois conclure. Le représentant du ministère de la santé vous informera lors de la session dédiée à l'examen du programme de travail, pour les 3 années à venir, de son assurance pour la continuité des travaux.

Du point de vue de l'action gouvernementale française, des dispositions techniques ont été prises dans le Plan national santé-environnement 2015-2019 et vous seront précisées par le représentant du ministère de la santé dans le « side-event » sur l'accès à l'eau.

Ainsi qu'il a déjà été formulé au sein de cette instance (par le Directeur général de la santé représentant la France lors de la 3ème réunion des Parties en 2013 à Oslo), l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement reste un défi qu'il faut avoir l'ambition de réussir, et qui nécessite la contribution de l'ensemble des décideurs et des opérateurs, pas uniquement à un niveau central mais également avec les autorités locales qui jouent un rôle indispensable. Ce défi nécessite d'avoir de bons outils, comme ceux qui caractérisent le modèle français de la gestion de la politique de l'eau :

- une gestion intégrée de l'eau
- une gestion par bassins versants qui soit une organisation anticipatrice de la DCE
- une Directive cadre européenne sur l'eau avec un objectif de bon état des masses d'eau
- une gouvernance partagée (CNE mais aussi Partenariat Français pour l'eau)

Je vous remercie.